

## Le port continue de faire couler de « l'ancre »

Suite à notre article sur le conseil portuaire de Saint-Elme (« Var-matin » du 14/12), le conseiller général Gilles Vincent tient à préciser qu'il a assisté à cette réunion en tant qu'« invité permanent représentant le Conseil général sans droit de vote ». S'il n'a pas pris part au vote sur le budget, Gilles Vincent se « réjouit » qu'il « ait été voté à l'unanimité et qu'il comprenne des recettes qui permettront de réaliser l'avivement que tout le monde réclame ». L'élu relève en outre que « les recettes de ce budget proviennent à leur grande majorité du conseil général et de TPM car le budget du port, uniquement alimenté par les redevances des plaisanciers, ne suffit même pas pour enlever les algues chaque année ».

Quant au chiffrage des différents projets (14,7 millions pour le projet 4, 13,8 millions pour le projet 4 bis et 5,4 millions d'euros pour le projet « a minima » proposé par Gilles Vincent), l'élu note que « ce conseil portuaire a eu au moins pour avantage de

*confirmer le montant exorbitant [des projets 4 et 4 bis] mais aussi le silence de la Région et de la ville sur leur participation ».*

### « Mieux vaut s'acheter 5,4 M€ de pots de moutarde ! »

Pascal Venel, président de la société nautique de Saint-Elme, représentant les plaisanciers au conseil portuaire, se montre quant à lui très critique vis-à-vis du dernier projet présenté par Gilles Vincent. Dans une note à ses adhérents, Pascal Venel souligne que le projet du conseiller général « ne propose pas de mouillages » alors qu'il existe 94 postes actuellement pour un total de 164 places. Pour lui, « le compte n'y est pas ». Il note aussi « l'imprécision sur la situation du chenal d'avivement ». Et de conclure amèrement. « Tout ça pour 5,4 millions d'euros. Il vaut mieux s'acheter pour 5,4 millions de pots de moutarde. Projet piège, sinon bidon. A rejeter ».